

Expérience étrangère

1000 chaufferies : stimulation de fournisseurs et d'utilisateurs de bois-énergie



DESCRIPTION SOMMAIRE

- **Lieu**

France

- **Échelle territoriale**

Programme national, cadre régional (collectivités, délégations régionales de l'ADEME, unions régionales des communes forestières), réalisations à l'échelle d'une charte forestière de territoire, d'un pays, d'un PNR (parc naturel régional) ou d'une intercommunalité

- **Objectif**

Promouvoir l'utilisation de produits forestiers autrement difficilement mis en marché tout en garantissant l'approvisionnement pour des chaufferies collectives converties aux copeaux de bois. À l'échelle nationale, le programme est inscrit dans le plan Climat qui vise le respect des engagements de la France envers le protocole de Kyoto.

- **Nature du projet**

Le projet vise l'installation de 1000 chaufferies au bois d'une capacité de 150 kW à 2 MW (500 kW en moyenne) entre 2007 et 2012, ce qui engendrerait :

- 500 MW de puissance cumulée (la plupart en remplacement de chaudières à mazout existantes)
- 600 000 tonnes de bois consommées
- 200 000 tep (tonnes équivalentes de pétrole) substituées
- Entre 80 000 et 450 000 tonnes de CO₂ évitées
- 400 à 600 emplois créés ou consolidés
- Il s'agit d'un projet en circuit court

Le projet repose essentiellement sur la mise en marché de produits forestiers par la mise à disposition d'une expertise commune pour l'évaluation et la planification des projets à l'échelle territoriale. En effet, il s'agit d'une façon de solutionner la polémique de type « la poule ou l'œuf » d'hésitation de la part des fournisseurs de biomasse liée à l'absence d'un marché qui complémente et renforce l'hésitation de la part des gestionnaires de chaufferies concernant un approvisionnement garanti et stable.

ACTEURS

- **Initiateurs**

L'initiateur du projet est la Fédération nationale des communes forestières (FNCoFor) qui regroupe 5 000 des 11 000 communes forestières du pays. Chaque « commune forestière » est une municipalité (administrée par une mairie) qui est propriétaire de forêt. FNCoFor représente ses communes auprès du gouvernement national (Office national des forêts, ONF) et offre des services en matière de formation et d'accompagnement dans la planification et le développement de la ressource forêt.

ACTEURS

• Parties prenantes

La FNCoFor et l'ADEME pilotent le projet. Un comité d'évaluation inclut également le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie; le ministère de l'Agriculture et de la Pêche; le ministère de l'Écologie et du Développement durable; l'Association des régions de France; l'Assemblée des départements de France; l'Office Nationale des Forêts; l'Union des Coopératives Forestières Françaises; la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (services publics locaux de l'énergie, de l'eau et de l'environnement). Bon nombre de partenaires dans les domaines de la sensibilisation, de l'approvisionnement, de l'assistance à la maîtrise d'œuvre et d'opération, et du financement sur mesure sont associés au projet. Finalement, ce sont les associations locales qui demandent un projet et qui s'impliquent; il s'agit des chartes forestières de territoire, des pays, des PNR (parcs naturels régionaux) et des intercommunalités.

MOTIVATION À L'ORIGINE DU PROJET

L'ouverture de la concurrence européenne de l'énergie en 2004 et les engagements de la France dans le protocole de Kyoto conjugués à la chute du cours du bois qui a mené à un aménagement inadéquat des forêts ont été les raisons les plus fortes pour la poursuite du projet.

HISTORIQUE

Suite aux initiatives des coopératives forestières (milieu privé) pour développer le bois-énergie sous forme de plaquettes (copeaux) comme solution environnementale (aménagement adéquat des boisés et forêts) et énergétique, la FNCoFor s'est mobilisée en 2006 pour travailler dans le même sens en proposant l'idée d'un projet de 1000 chaufferies de bois pour le milieu rural. Les premières démarches ont été réalisées par un comité de pilotage regroupant le ministère de l'Agriculture ainsi que l'Institut de formation des forêts communales (IFFC, outil spécialisé de la FNCoFor en matière de formation et de développement forestier) afin de définir les interventions nécessaires pour réussir l'implantation de 1000 chaufferies par les communes forestières. Ce comité a été présidé par Etienne de Saporta, président de la CoFor du Cher et de l'Indre. En même temps, un accord cadre a été négocié avec l'ADEME pour le financement des installations et de l'animation du programme. L'accord a été signé début 2007 par Jean-Claude Monin, président de la FNCoFor. Cet accord a nommé Nolwenn Marchand pour FNCoFor et Sylvain Bordebeure pour l'ADEME comme responsables du projet. Le financement engagé par l'État provient notamment du programme bois-énergie du ministère de l'Industrie, programme conduit par l'ADEME.

La FNCoFor a également entrepris des démarches avec l'ONF pour la création d'une filiale commune, la société ONF Énergie, qui travaille pour la vente des plaquettes forestières et l'installation de chaudières et de réseaux de chaleur. Cette société a été créée en 2006, avant la signature de l'accord avec l'ADEME.

La FNCoFor a également négocié un partenariat avec DÉXIA Crédit Local pour le financement par crédit bail ou par emprunt des projets « 1000 chaufferies ». La convention cadre de ce partenariat a été entérinée fin avril 2007.

RETOMBÉES

Les prévisions établies en janvier 2008 par la FNCoFor prévoyaient qu'à la fin de l'année 2008, 70 chaufferies devaient avoir vu le jour dans dans une douzaine de territoires. Ces mêmes prévisions estimaient qu'elles allaient approcher les 200 en 2009 et que le total de 1000 chaufferies allait être atteint en 2012. À terme, on compte sur une création ou consolidation de 400 à 600 emplois.

FACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE

Les chaufferies collectives et les réseaux de chaleur en France utilisent principalement des combustibles fossiles (mazout, gaz propane). Les infrastructures et le marché de chaleur déjà en place, le remplacement des équipements existants en faveur de la combustion de bois plaquettes était une solution technique envisageable pour contribuer à la réduction des gaz effet de serre engagée par la France et l'Europe dans le protocole de Kyoto. Par ailleurs, des exploitants privés (coopératives) avaient déjà fait la démonstration de la rentabilité et des bienfaits de l'aménagement forestier par la production de bois plaquettes. Finalement, la FNCoFor est un organisme qui était déjà bien connu et très crédible aux niveaux local, régional et national, notamment pour l'apport de solutions adaptées et efficaces pour le développement durable des forêts communales (formation, outils, accompagnement, représentations).

FACTEURS DE SUCCÈS

- La qualité du réseautage et du partage de l'information
- L'utilisation d'un même plan d'approvisionnement territorial comme outil décisionnel dans tous les projets sur ce territoire
- L'harmonisation des outils et des formations des intervenants à l'échelle nationale
- Les infrastructures et les marchés de chaleur déjà en place constituant des débouchés potentiels pour les copeaux

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Il semble que le financement de ces projets soit toujours problématique. Notamment, (1) les programmes de subvention ne sont pas forcément bien adaptés à l'échelle des installations en milieux ruraux et le regroupement de projets pour atteindre le seuil d'admissibilité peut être complexe; (2) les institutions financières n'offrent pas nécessairement des produits bien adaptés à la taille et à la nature des projets – davantage de partenariats du type de celui convenu avec DÉXIA Crédit Local sont recherchés.

La mutualisation des moyens (commandes groupées de matériel et de ressources) n'est pas sans complexité et la FNCoFor a sous-traité l'étude juridique de cette approche à un cabinet spécialisé.

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT POUR LA DÉMARCHE DU GROUPE DE TRAVAIL

- Un guide pour les décideurs a été produit dans le cadre de ce projet et sert de cahier des charges simplifié de la démarche
- Le projet est motivé par des idéaux sociaux (dynamisation de circuits courts bien réfléchis) et des engagements environnementaux (Kyoto, gestion soucieuse des forêts) autant qu'il l'est par les incitatifs et plus-values économiques
- L'emploi d'une expertise nationale et de plans territoriaux pour la réalisation de projets locaux semble améliorer l'efficacité et l'harmonisation des actions entreprises
- La promotion du projet par un regroupement national, compétent et crédible semble avoir été une approche efficace pour la signature de partenariats et l'octroi de financement de l'État
- Au Québec, la CRÉ du Bas-Saint-Laurent a mis en place des stratégies et un plan d'action pour le bois de ses MRC semblables à ce que la FNCoFor fait dans son projet. Les deux groupes ont déjà eu des échanges et développent actuellement un maillage plus concret. La démarche de la CRÉ n'est pas nécessairement modélisée sur celle de la FNCoFor, mais les objectifs et méthodes se rejoignent au niveau territorial.

Personnes contacts ou références

- Nolwenn Marchand, ingénieur forestier, chef de projet bois énergie, Fédération Nationale des Communes Forestières, téléphone : 04 79 36 85 75, courriel : n.marchand@fncofor.fr
- Sylvain Bordebeure, ADEME – Département Bioressources, téléphone : 02 41 20 43 20, courriel : sylvain.bordebeure@ademe.fr